



Genève, le 28 mai 2020
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du département du territoire et des Services industriels de Genève

Baignade déconseillée dans l'Aire en raison d'une rupture de conduite d'eaux usées

En raison d'une rupture d'une conduite d'eaux usées dans la plaine de l'Aire, constatée mercredi en début de soirée, l'Etat déconseille fortement la baignade aux riverains dans la rivière jusqu'à vendredi soir. La conduite d'eaux usées s'est rompue provoquant le déversement des eaux usées dans l'Aire et une mortalité piscicole importante.

L'Office cantonal de l'eau (OCEau) et les SIG ont dévié temporairement ces eaux dans le Rhône afin de protéger la rivière de l'Aire des impacts environnementaux de cette rupture de conduite. En effet, l'impact environnemental sur le Rhône est négligeable, les débits du fleuve étant au minimum 1000 fois plus important que ceux de l'Aire garantissant ainsi une dilution suffisante. Les équipes SIG mettent tout en œuvre pour rétablir la situation dans les meilleurs délais. Actuellement, ils réalisent des travaux approfondis de remplacement de la conduite endommagée.

Par principe de précaution, l'OCEau recommande aux citoyens de ne pas se baigner dans la rivière entre l'autoroute et Lancy en raison de la pollution temporaire liée à l'incident. Les causes de l'incident sont pour l'heure en cours d'analyse.

Pour toute information complémentaire:

- *Etat de Genève: Paulo-Miguel Lopes, Chef du secteur Protection des eaux, T. 022 388 80 64*
- *SIG: Stéphanie Grandis, porte-parole, stephanie.grandis@sig-ge.ch, T. 079 548 94 71*